

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2665

30 octobre 2012

### SOMMAIRE

<b>ADG S. à r.l.</b> .....	<b>127917</b>	<b>HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l.</b> .....	<b>127920</b>
<b>AIPP Pooling I S.A.</b> .....	<b>127917</b>	<b>Ideactive Events</b> .....	<b>127917</b>
<b>Allmende S.A.</b> .....	<b>127907</b>	<b>Josy Welter S.à r.l.</b> .....	<b>127884</b>
<b>Argane S.A.</b> .....	<b>127918</b>	<b>LB2F S.A., SPF</b> .....	<b>127876</b>
<b>Asia Investment Soparfi S.à r.l.</b> .....	<b>127877</b>	<b>Lieb S.A.</b> .....	<b>127884</b>
<b>Assotrac Investments S.A.</b> .....	<b>127918</b>	<b>Luxembourg Contact Centers S.à r.l.</b> ...	<b>127885</b>
<b>Atom Holding S.à r.l.</b> .....	<b>127917</b>	<b>Magnolia Investments &amp; Partners S.C.A.</b> .....	<b>127885</b>
<b>Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l.</b> .....	<b>127918</b>	<b>Mixvoip S.A.</b> .....	<b>127886</b>
<b>BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l.</b> .....	<b>127919</b>	<b>Morninglight Investments S.à r.l.</b> .....	<b>127881</b>
<b>BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l.</b> .....	<b>127919</b>	<b>Office Portfolio Minerva III Sarl</b> .....	<b>127883</b>
<b>B.O.A. Group S.A.</b> .....	<b>127881</b>	<b>Partimmo Invest S.A.</b> .....	<b>127874</b>
<b>Building Management &amp; Concept Luxem- bourg S.A.</b> .....	<b>127880</b>	<b>Pergam Properties</b> .....	<b>127880</b>
<b>Citronnelle S.à r.l.</b> .....	<b>127880</b>	<b>Salida Global Energy Fund S.à r.l.</b> .....	<b>127877</b>
<b>CNA Corporation S.A.</b> .....	<b>127876</b>	<b>Salida Strategic Growth Fund S.à r.l.</b> ...	<b>127879</b>
<b>Coal Investments S.à r.l.</b> .....	<b>127883</b>	<b>SBRE Winchester B Investor S.à r.l.</b> ....	<b>127883</b>
<b>Compagnie Sidérurgique d'Europe S.A.</b> .....	<b>127881</b>	<b>Sharia Compliant Overnight Fund</b> .....	<b>127885</b>
<b>Constructio SA</b> .....	<b>127875</b>	<b>Shoe Service Bel-Air S.à r.l.</b> .....	<b>127918</b>
<b>Crest Capital S.A.</b> .....	<b>127917</b>	<b>Urban&amp;Civic Acquisitions 2</b> .....	<b>127875</b>
<b>Eucalyptus</b> .....	<b>127920</b>	<b>Urban&amp;Civic Alconbury</b> .....	<b>127875</b>
<b>F.M.S. Export S.A.</b> .....	<b>127884</b>	<b>Urban&amp;Civic Holdings SA</b> .....	<b>127875</b>
<b>Galaxya S.A.</b> .....	<b>127876</b>	<b>Valamdara S.A.</b> .....	<b>127876</b>
<b>gategroup Finance (Luxembourg) S.A.</b> ..	<b>127916</b>	<b>VG COM S.à r.l.</b> .....	<b>127877</b>
<b>gategroup Financial Services S.à r.l.</b> ....	<b>127916</b>	<b>Vidox Consulting S.A.</b> .....	<b>127874</b>
<b>GMT Global Multi-Strategy</b> .....	<b>127919</b>	<b>Waterfall Investments S.A.</b> .....	<b>127877</b>
<b>Grissin S.A.</b> .....	<b>127916</b>	<b>WCP Europe S.à r.l.</b> .....	<b>127908</b>
		<b>XX ZW Investment Group S.à r.l.</b> .....	<b>127888</b>

**Vidox Consulting S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 117.607.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012*

Démission de l'administrateur-délégué

- Mr Vladimir IVASHKIN

Nomination d'un nouvel administrateur-délégué

- Mr Sergei DRAPKIN

Né le 3 Octobre 1966 à Izevsk (RUS)

Demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Nomination du président du conseil d'administration

- Mr Vladimir IVASHKIN

Né le 24 Mars 1939 à Rjazan (RUS)

Demeurant à 14/1-156, Rublevskoye Shosse, 121615 Moscow

Le mandat du président du conseil d'administration prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131604/23.

(120172959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

**Partimmo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 129.204.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 29 mai 2012*

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l. ayant son siège social au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Mr Patteet Edward, représentant permanent, A.T.T.C. Directors s.à r.l. ayant son siège social au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Mr Van Keymeulen Jean Pierre, représentant permanent, et A.T.T.C. Services s.à r.l. ayant son siège social au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Mr Patteet Edward, représentant permanent, ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., sont reconduits pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2018.

La société A.T.T.C. Management s. à r.l. , ayant son siège social au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite au RCS. Luxembourg sous le n° B 59363 a nommé Mr Patteet Edward, demeurant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat échéant lors de l'assemblée générale statutaire de 2018.

La société A.T.T.C. Directors s. à r.l. , ayant son siège social au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite au RCS. Luxembourg sous le n° B 59362 a nommé Mr Van Keymeulen Jean Pierre, demeurant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat échéant lors de l'assemblée générale statutaire de 2018.

La société A.T.T.C. Services s. à r.l. , ayant son siège social au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite au RCS. Luxembourg sous le n° B 59364 a nommé Mr Patteet Edward, demeurant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat échéant lors de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2012131563/31.

(120172948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

**Urban&Civic Acquisitions 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.675.

L'adresse professionnelle du gérant de la Société, M. François Pfister, a changé à la date du 2 avril 2012, et se situe désormais au:

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012131173/14.

(120172949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Urban&Civic Alconbury, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.823.

L'adresse professionnelle du gérant de la Société, M. François Pfister, a changé à la date du 2 avril 2012, et se situe désormais au:

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012131174/14.

(120172952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Urban&Civic Holdings SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.992.

L'adresse professionnelle de l'administrateur de la Société, M. François Pfister, a changé à la date du 2 avril 2012, et se situe désormais au:

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012131175/14.

(120172944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Constructio SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.622.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 13 juin 2012 à 10.00 heures*

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2013.

Strassen, le 13 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012131311/15.

(120172945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**CNA Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.341.

---

*Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 16 août 2012*

Est nommé administrateur:

- Monsieur Michael PROBST, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L - 1511 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Armand HAAS, administrateur démissionnaire.

Monsieur Michael PROBST continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012131305/15.

(120172968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Galaxya S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 158.436.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131379/9.

(120172971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**LB2F S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.592.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 août 2012*

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur unique de Madame Christel Girardeaux, directeur de sociétés, demeurant 5, rue de Luxembourg à L-3392 Roedgen. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société Socogesco International S.A., ayant son siège social 80, rue des Romains à L-8041 Strassen, Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012131467/16.

(120172963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Valamdara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.764.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VALAMDARA S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012131600/11.

(120172955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**VG COM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 160.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Goffinet  
Gérant

Référence de publication: 2012131603/11.

(120172932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Waterfall Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 130.162.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131618/10.

(120172928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Salida Global Energy Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 38.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 160.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131684/11.

(120172930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Asia Investment Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 158.093.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of September,  
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Aberdeen Global Property Multi Manager S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.541, acting in its capacity as management company of

(i) AIPP Asia Select, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé governed by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended (the "2007 Law"), and

(ii) AIPP Asia, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé governed by the 2007 Law, collectively, the "Shareholders" and individually a "Shareholder",

hereby all represented by Maître Claire Prospert, lawyer, residing in Luxembourg,  
by virtue of two proxies given on 26 September 2012.

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to document that the Shareholders are all the shareholders of Asia Investment Soparfi S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of sixty-three million Japanese Yen (JPY 63,000,000.-), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated December 15, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 567 of March 25, 2011, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.093.

The Shareholders, represented as above mentioned, declare having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. To amend Article 2 of the Articles of Incorporation so that it shall read as follows:

" 2.1. The registered office of the Company is established in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of the Company's registered office."

2. To transfer the registered office of the Company.

3. Miscellaneous

The Shareholders, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVE to amend article 2, of the articles of incorporation of the Company so that it shall read as follows:

" 2.1. The registered office of the Company is established in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of the Company's registered office."

*Second resolution*

The Shareholders RESOLVE to transfer the registered office of the Company to 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg with retroactive effect as of 1 January 2012.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the proxyholder of the above appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

**Follows the French translation of the preceding text:**

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de septembre,

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Aberdeen Global Property Multi Manager S.A., une société anonyme, régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.541, agissant en sa capacité de société de gestion des fonds

(i) AIPP Asia Select, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé régi par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la « Loi de 2007 ») et

(ii) AIPP Asia, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé régi par la Loi de 2007, ensemble, les « Associés » et individuellement un « Associé »,

ensemble représentés par Maître Claire Prospert, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 26 septembre 2012.

Lesdites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Associés ont demandé au notaire instrumentant d'acter que les Associés sont tous les associés de Asia Investment Soparfi S.à r.l. (ci-après la « Société »), une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de soixante-trois millions de Yen japonais (JPY 63.000.000), ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date

du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le « Mémorial ») sous le numéro 567 du 25 mars 2011 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.093.

Les Associés, représentés tel que précédemment mentionné, reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

1 Modification de l'article 2 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

**2.2.** Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**2.3.** Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune du siège social de la Société.»

2 Transfert du siège social de la Société.

3 Divers

Les Associés, représentés tel que précédemment mentionné, ont demandé au notaire instrumentant soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés DÉCIDENT de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

**2.2.** Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**2.3.** Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune du siège social de la Société.»

#### *Deuxième résolution*

Les Associés DÉCIDENT de transférer le siège de la Société au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Prospert, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 octobre 2012. REM/2012/1190. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131188/117.

(120172940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

**Salida Strategic Growth Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 38.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 160.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131685/11.

(120172931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Building Management & Concept Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.511.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée a décidé en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 de révoquer le mandat de commissaire de la société à responsabilité limitée DUNE avec effet à partir du 9 mars 2012, ainsi que d'appeler aux fonctions de commissaire la société "Client Audit Services" S.A., ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.904, avec effet à partir du 9 mars 2012.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait  
La société

Référence de publication: 2012131253/16.

(120172972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Citronnelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 2, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 103.154.

—  
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131300/10.

(120172960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Pergam Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 148.016.

—  
*Résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 3 octobre 2012*

La société anonyme PERGAM (anciennement Pergam Finance S.A.), avec siège social rue des Anciens Moulins, F-11100 BAGES, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Narbonne sous le numéro B 438 328 973, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société («l'Associé Unique») a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique prend acte de la démission de Madame Isabelle Pairon de ses fonctions de gérante.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique nomme en remplacement de Madame Isabelle Pairon, en qualité de gérante, et pour une durée indéterminée Madame Monika Barbara Kanczuga, employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Pour PERGAM  
Associé Unique  
Sophie Jilger  
Directeur général délégué

Référence de publication: 2012131158/21.

(120172965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---



**Compagnie Sidérurgique d'Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 67.658.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131308/10.

(120172961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

**Morninglight Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.195.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012131494/11.

(120172974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

**B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.O.A. GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 24 février 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 146 du 31 mai 1988. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 15 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1931 du 3 août 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Céline Bonvalet employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 412F, route d'Esch, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettres recommandées aux actionnaires en date du 13 septembre 2012.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 390.464 (trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-quatre) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, 342.306 (trois cent quarante-deux mille trois cent six) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10.086.935 Euros (dix millions quatre-vingt-six mille neuf cent trente-cinq Euros) pour le porter de son montant actuel de 60.521.920 Euros (soixante millions cinq cent vingt et un mille neuf cent vingt Euros) à 70.608.855 Euros (soixante-dix millions six cent huit mille huit cent cinquante-cinq) par l'émission de 65.077 (soixante-cinq mille soixante-dix-sept) actions d'une valeur nominale de 155 Euros (cent cinquante-cinq Euros) chacune, assortie d'une prime d'émission globale de 27.657.725 Euros (vingt-sept millions six cent cinquante-sept mille sept cent vingt-cinq Euros);

2) Souscription et libération des 65.077 (soixante-cinq mille soixante-dix-sept) actions nouvellement émises par apport en numéraire d'un montant total de 37.744.660 euros (trente-sept millions sept cent quarante-quatre mille six cent soixante Euros) dont:

a. 10.086.935 Euros (dix millions quatre-vingt-six mille neuf cent trente-cinq Euros) seront alloués au capital social de la Société,

b. 27.657.725 Euros (vingt-sept millions six cent cinquante-sept mille sept cent vingt-cinq Euros) seront alloués à la prime d'émission.

3) Modification subséquente des statuts.

V.- Le Président expose ensuite que conformément à l'article 32-3 de la loi sur les sociétés commerciales, tous les actionnaires ont été invités à participer à l'augmentation de capital aux conditions fixées par le Conseil qui précisait également le nombre de droits irréductibles de chacun. Après la fin du délai fixé par le Conseil d'Administration pour exercer le droit de souscription, le Conseil d'Administration a ouvert la période au cours de laquelle les actionnaires ayant aussi émis le souhait de souscrire à titre réductible pouvaient libérer leur souscription à titre réductible.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes par 328.057 voix pour et 14.249 abstentions:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.086.935 Euros (dix millions quatre-vingt-six mille neuf cent trente-cinq Euros) pour le porter de son montant actuel de 60.521.920 Euros (soixante millions cinq cent vingt et un mille neuf cent vingt Euros) à 70.608.855 Euros (soixante-dix millions six cent huit mille huit cent cinquante-cinq) par l'émission de 65.077 (soixante-cinq mille soixante-dix-sept) actions d'une valeur nominale de 155 Euros (cent cinquante-cinq Euros) chacune, assortie d'une prime d'émission globale de 27.657.725 Euros (vingt-sept millions six cent cinquante-sept mille sept cent vingt-cinq Euros).

#### *Souscription et Libération*

Les 65.077 (soixante cinq mille soixante dix-sept) actions nouvelles sont souscrites comme suit par les actionnaires actuels ayant exercé leur droit de souscription à titre irréductible et réductible:

Nom	Prénom	Nb actions actuels	Actions à titre irréductible	Actions à titre réductible	Nombre total d'actions nouvelles à émettre
MONTEIL	Jean-François	227	38		
DILET	Jacques	97	16	4	
BASQUE	Laurent	20	3	1	
BMCE		242 061	38 706	15404	
AGBAHOUNGBA	Célestin	120	15		
ROUKIA TRADING		1 950	325		
SOCIETE FINADEI		7 104	1 184		
BASAN LIMITED		2 418	403		
CISSE	Sadio	80	10		
GRANGE	Brigitte	99	5		
Societe Belge d'Investissement pour les Pays en voie de développement S.A.		10 482	1 747		
WANKOYE	Boureima	484	71		
Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslande n NV		19 604	3 267		
BOA BENIN		150	25		
Ryvalbert LIMITED		2 229	371	159	
SOCIETE PROPARCO		14 988	2 498		
AXA ASSURANCES (Sénégal)		4 873	812		
NADAUD	Philippe	78	13		
TOTAL .....			49 509	15 568	65 077

Les souscripteurs sont tous ici représentés par Madame Céline Bonvalet, prénommée, en vertu de procurations ci-annexées.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 37.744.660 (trente-sept millions sept cent quarante-quatre mille six cent soixante Euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

L'Assemblée décide d'allouer:

- a) 10.086.935 Euros (dix millions quatre-vingt six mille neuf cent trente cinq Euros) au capital social de la Société, et
- b) 27.657.725 Euros (vingt-sept millions six cent cinquante-sept mille sept cent vingt-cinq Euros) à la prime d'émission.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital social de 70.608.855 Euros (soixante-dix millions six cent huit mille huit cent cinquante-cinq) représenté par 455.541 (quatre cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante et une) actions ayant une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) par action, entièrement libéré.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BONVALET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46098. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131236/114.

(120173456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Office Portfolio Minerva III Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.142.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131538/10.

(120172983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**SBRE Winchester B Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 125.136.

Il a été décidé suite à l'envoi d'un courrier recommandé en date du 20 septembre 2012 à la société SBRE WINCHESTER B INVESTOR, société à responsabilité limitée, 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S, Luxembourg B 125.136, que le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012131707/12.

(120172979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Coal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.215.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2012.  
Coal Investments S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2012131285/14.

(120172988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**F.M.S. Export S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.576.

---

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Mersch, le 08.10.2012, que:

L'assemblée a décidé de révoquer, avec effet immédiat, l'administrateur unique, à savoir la société BILONA S.A., établie et ayant son siège social au 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, 22440 Victoria Mahe Seychelles, immatriculée auprès du Registre de Commerce au Seychelles sous le numéro 105151.

L'assemblée a décidé de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes, à savoir la société Abroad Consulting S.A., établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 92617.

L'assemblée a décidé d'appeler à la fonction d'administrateur unique, la société HOTOILS S.A., établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre des sociétés sous le numéro 1466438, représentée par Monsieur Stéphane Singery, administrateur de sociétés, né le 02.02.1962 à F- Villers, demeurant à L-7526 Mersch, 2, rue Beschmontsbongert.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de nommer au poste de commissaire aux comptes, la société G.T. Experts Comptables S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le no B 121917, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Les mandats du nouvel administrateur unique et du nouveau commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'année 2018.

L'assemblée a décidé de transférer le siège social, avec effet immédiat de L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.10.2012.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012131348/29.

(120172991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Josy Welter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1623 Luxembourg, 8-10, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 29.641.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOSY WELTER S.à r.l.

Référence de publication: 2012131443/10.

(120172985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Lieb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.451.

---

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du directoire tenue le 14 septembre 2012*

A l'unanimité, le Directoire décide:

- de transférer le siège social de la société du 23, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg au 25, Avenue de la Liberté, L-2341, Luxembourg à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Fait à Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Michel Lomzik / Alain Renard

Membre du Directoire / Président du Directoire

Référence de publication: 2012131459/15.

(120172990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Luxembourg Contact Centers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 70.500.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 26.357.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 août 2012*

*Première résolution:*

L'Assemblée accepte la démission du gérant Monsieur Laurent COPITET avec effet au 20 août 2012.

L'Assemblée désigne Monsieur Guillaume LABBE, employé privé, né à Bagnolet (France) le 18 juin 1980, avec carte d'identité numéro 031194200105, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société à compter du 20 août 2012. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Contact Centers Sàrl

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2012131461/18.

(120172986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Magnolia Investments & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.901.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 12 septembre 2012 qu'ont été reconduits en tant que membre du conseil de surveillance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31.12.2012:

- M. Eric Samson, résidant à Haogen No. 7, Suite 501, 46551 Herzliya (Israel);
- M. Adriaan J. Veltema, ayant son adresse professionnelle au Zuidplein 164, WTC / Tower H / Level 20, 1077 XV Amsterdam (Pays-Bas);
- M. Lorenzo Barcaglioni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (Luxembourg)

L'assemblée générale accepte également la démission de M. Jack Raymond Gerber, membre du conseil de surveillance, avec effet au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131486/18.

(120172973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Sharia Compliant Overnight Fund, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.275.

—  
EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 16 août 2012 de ne pas renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en qualité de réviseur d'entreprises et de nommer la société HMS Fiduciaire Sàrl ayant son siège social à 36, Bohey, L-9647 Doncols, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121989, comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SHARIA COMPLIANT OVERNIGHT FUND

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Signatures

Référence de publication: 2012131708/18.

(120173013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

**Mixvoip S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 138.372.

L'an deux mille douze, le six septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "MIXVOIP S.A.", établie et ayant son siège à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138.372, constituée suivant acte du notaire Fernand UNSEN de Diekirch en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1339 du 31 mai 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Marc MOROCUTTI, gérant, demeurant à L-4989 Sanem, 1 rue Albert SIMON,

qui désigne comme secrétaire Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Loic DIDELOT, commerçant, demeurant à L-7462 Moesdorf, 1A, rue de Glabach,

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social de L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach;
- Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts de la société;
- Fixation de l'adresse de la société;
- Modification de la valeur nominale des actions par remplacement des cent (100) actions existantes d'une valeur nominale de huit cent cinquante (850.-) euros par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent soixante-dix (170.-) euros;
- Augmentation du capital social de dix-sept mille (17.000.-) euros et création de cent (100) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent soixante-dix (170.-) euros avec une prime d'émission de cent cinquante-trois mille (153.000.-) euros soit mille cinq cent trente (1.530.-) euros par action nouvelle créée;
- Souscription et libération;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée. Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange à Sandweiler et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>. 2<sup>e</sup> alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée fixe l'adresse à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

### Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions par remplacement des cent (100) actions existantes d'une valeur nominale de huit cent cinquante (850.-) euros chacune par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent soixante-dix (170.-) euros chacune.

### Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à raison de DIX-SEPT MILLE EUROS (17.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (85.000,- EUR) à CENT DEUX MILLE EUROS (102.000,- EUR), par l'émission, la création et la souscription de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT-SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 170.-), qui jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement libérées par un versement en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, moyennant paiement d'une prime d'émission de mille cinq cent trente (1.530.-) euros par action nouvellement créée.

Sont intervenus aux présentes:

- La société CORPOINVEST SOPARFI S.A., ayant son siège social à L-7447 Lintgen, 120, rue de Fischbach, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137.915

représentée par son administrateur-délégué conformément aux statuts de la société, Loic DIDELOT, commerçant, demeurant à L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf,

qui déclare souscrire les nouvelles actions comme suit:

soixante-sept (67) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent soixante-dix euros (EUR 170.-) avec la prime d'émission de mille cinq cent trente euros (EUR 1.530.-) pour toutes nouvelles actions créées soit un total de cent treize mille neuf cent euros (EUR 113.900,-) entièrement payés;

- Monsieur Arsène DIDELOT, employé privé, demeurant à L-7447 Lintgen, 120, route de Fischbach,

ici représenté par Loic DIDELOT, commerçant, demeurant à L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf, en vertu d'une procuration sous seing privée,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

qui déclare souscrire les nouvelles actions comme suit:

quinze (15) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent soixante-dix euros (EUR 170.-) avec la prime d'émission de mille cinq cent trente euros (EUR 1.530.-) pour toutes nouvelles actions créées soit un total de vingt-cinq mille cinq cent euros (EUR 25.500,-) entièrement payés;

- Monsieur Eric SMEKENS, administrateur de société, demeurant à B-1500 HALLE, 78, Elbeekstraat,

ici représenté par Loic DIDELOT, commerçant, demeurant à L-7462 Moesdorf, 1A, rue de Glabach, en vertu d'une procuration sous seing privée,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

qui déclare souscrire les nouvelles actions comme suit:

douze (12) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent soixante-dix euros (EUR 170.-) avec la prime d'émission de mille cinq cent trente euros (EUR 1.530.-) pour toutes nouvelles actions créées soit un total de vingt mille quatre cent euros (EUR 20.400,-) entièrement payés;

- La société ION NETWORK SOLUTIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B87.927,

représentée par son gérant unique conformément aux statuts de la société, Marc MOROCUTTI, gérant, demeurant à L-4989 Sanem, 1 rue Albert SIMON,

qui déclare souscrire les nouvelles actions comme suit:

six (6) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent soixante-dix euros (EUR 170.-) avec la prime d'émission de mille cinq cent trente euros (EUR 1.530.-) pour toutes nouvelles actions créées soit un total de dix mille deux cent euros (EUR 10.200,-) entièrement payés;

La réalité de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant et l'assemblée déclare à l'unanimité accepter la libération de toutes les nouvelles actions.

### Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent deux mille euros (EUR 102.000,-), divisé en six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent soixante-dix euros (EUR 170.-) chacune."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: MOROCUTTI, DA CRUZ, DIDELOT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41793. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signe): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012131516/108.

(120173283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

**XX ZW Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.838.

—  
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-seven day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at 101 rue Cents, L-1319, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

Mr. Jakub Zablocki, with private address at 16 Operowa Street, 03-036 Warsaw, Poland, here duly represented by Mr. Régis Galiotto, residing at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Mr. Hubert Walentynowicz, with private address at 36/10 Tykocinska Street, 03-545 Warsaw, Poland, here duly represented by Mr. Régis Galiotto, residing at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Is held a general meeting of the members of "XX ZW Investment Group Limited", a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 134 Agias Fylaxeos & Amisou, 134 Anisa Court, 4<sup>th</sup> Floor P.C, 3087 Limassol, Cyprus and with Company Registration Number HE 257372 (the "Company").

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to note that:

I.- The members of the Company are Mr. Jakub Zablocki, prenamed, and Mr. Hubert Walentynowicz, prenamed, (the "Members"), both duly represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of proxies given under private seal, and the number of shares held by the Members are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing person and the notary, shall be annexed to and registered with these minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 812,159 (eight hundred twelve thousand one hundred fifty-nine) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole issued share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Members expressly state they have been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice;
  2. Ratification of the decisions of the members of the Company passed on 10 March 2012 approving the transfer of the registered office and management and control of the Company to Luxembourg;
  3. Confirmation that the legal personality of the Company continues in Luxembourg as a "société à responsabilité limitée";
  4. Amendment to the Company's articles of association;
  5. Confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities and of the issued and paid-up share capital of the Company;
  6. Appointment of the new sole manager of the Company;
  7. Approval of the location of the registered office of the Company in Luxembourg;
- and



## 8. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with copies of the following documents:

- a copy of the Company's members written resolutions dated 10 March 2012 adopted in Cyprus;
- a copy of the member' register of the Company;
- interim balance sheet of the Company as at 30 August 2012 signed by the sole director of the Company;
- a statement of value of the Company dated 26 September 2012 signed by sole director of the Company;
- a legal opinion issued on 26 September 2012 by MAP S. Platis, with address at P.O. box 59521, CY-Limassol, Cyprus, certifying that the Company can migrate its registered office and its principal place of business and all of its offices and management functions from Cyprus to the Grand Duchy of Luxembourg without affecting the continuity of the legal personality of the Company; and
- a Cyprus certificate of consent dated 20 September 2012 and issued by the Cyprus Register of Companies.

After the foregoing was approved by the Members, the following resolutions were passed:

### *First resolution:*

The Members unanimously resolved to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Members acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Members within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

### *Second resolution:*

The Members unanimously resolved to transfer the registered office and the effective place of management and control, the central administration as well as the centre of the main interests and place of business, of the Company from Cyprus to the Grand Duchy of Luxembourg, at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effective date as at the date of registration of the present deed with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Effective Date of Migration"), and therefore to reiterate and ratify, to the extent necessary, the written resolution adopted by the Members on 10 March 2012 approving such transfer.

### *Third resolution:*

The Members unanimously confirm that upon the Effective Date of Migration, the legal personality of the Company shall continue in Luxembourg as a private limited company ("société à responsabilité limitée").

### *Fourth resolution:*

The Members unanimously resolved to adopt the new articles of association upon the Effective Date of Migration, complying with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg private limited company ("société à responsabilité limitée") as the articles of association of the Company in substitution for the existing articles of association.

The new Articles of Association of the Company will read as follows:

### **"Applicable law - Name - Object**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Law").

**Art. 2.** The Company's name is "XX ZW Investment Group S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** Any invitation to the public to subscribe for any shares or debentures of the Company is prohibited.

### **Registered office - Duration**

**Art. 5.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required by law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, subject to approval by means of a resolution of the extraordinary general meeting of members or of the sole member (as the case may be), the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 6.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 7.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

**Art. 8.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any member are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of members or of the sole member (as the case may be).

#### Share capital - Variation of rights

**Art. 9.** The Company's share capital is set at EUR 812,159 (eight hundred twelve thousand one hundred fifty-nine Euros), represented by 812,159 (eight hundred twelve thousand one hundred fifty-nine) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 10.** Without prejudice to any special rights previously conferred on the holders of any existing shares or class of shares, any share in the Company may be issued with such preferred, deferred or other special rights or such restrictions, whether in regard to dividend, return of capital or otherwise as the Company may determine from time to time in compliance with the Law and by resolution of the extraordinary general meeting of members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If at any time the share capital of the Company is divided into different classes of shares, the rights attached to any class may be varied or discharged with the consent of the holder of three-fourth of the issued shares of that class or of the sole member (as the case may be) passed in writing or at a separate extraordinary general meeting.

The rights conferred upon the holders of the shares of any class issued with preferred or other rights shall not be deemed to be varied by the creation or issue of other shares ranking *pari passu* therewith.

Upon demand, every person whose name is entered as a member in the Register of members shall be entitled without payment to receive within two months after the issuance or the transfer of any new shares to him (or within such other period as the conditions of issue shall provide) one certificate (which shall however not constitute a legal title to the ownership of the shares of the Company). Every certificate shall be signed by the person(s) entitled to represent the Company and shall specify the shares to which it relates. Provided that in respect of a share or shares held jointly by several persons, the Company shall not be bound to issue more than one certificate, and delivery of a certificate for a share to one of several joint holders shall be sufficient delivery to all such holders.

If a share certificate be defaced, lost or destroyed, it may be renewed freely.

In compliance with the Law, the Company shall not give, whether directly or indirectly, and whether by means of a loan, guarantee, the provision of security or otherwise, any financial assistance for the purpose of or in connection with a purchase or subscription made or to be made by any person of or for any shares in the Company or in its holding company nor shall the Company make a loan for any purpose whatsoever on the security of its shares or those of its holding company (if any).

**Art. 11.** Each share confers an identical voting right and each member has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

### Issue of shares - Non dilution

**Art. 12.** Unless decided otherwise with the unanimous consent of the members or of the sole member (as the case may be) passed at an extraordinary general meeting, all new shares to be issued (whether against a contribution in cash and/or in kind) as well as all securities (titles) convertible into shares and to be issued shall be offered to the members in proportion to the number of shares already held by them.

### Transfer of shares

**Art. 13.** The shares are freely transferable among the members.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members (i) unless members representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting and (ii) subject to the pre-emptive procedure as described under Article 15 below.

The Company's shares shall otherwise be transferred in compliance with Articles 189§1 and 190 of the Law.

**Art. 14.** The following pre-emptive procedure shall apply to any transfer of shares made to non-members of the Company:

(a) No share shall be transferred to any non-member provided that such share(s) is (are) transferred at its (their) fair value.

(b) Every member who desires to transfer any share (hereinafter called the "Intending Transferor") shall give to the board of managers of the Company notice in writing (hereinafter called the "Transfer Notice") of his desire to transfer the same. It shall be necessary for such Transfer Notice to mention the amount which the Intending Transferor considers as the fair value of the said share(s) and such notice shall constitute the Company the agent of the Intending Transferor for the sale of the share(s) to be offered in priority to the other members of the Company or to any other person proposed on a freely basis by the other members willing to purchase the same (hereinafter called the "Purchasing Member") in consideration of the value fixed in the Transfer Notice or, in case of difference between the Intending Transferor and the Purchasing Member as to the fair value of any share, at the fair value as the same may be determined by the statutory auditor of the Company, if any (hereinafter called the "Auditor") or otherwise by an external independent auditor appointed for such purpose, under the provisions of paragraph (d) herein below.

(c) If the board of managers of the Company, within twenty eight days from the date of service of the Transfer Notice, finds a member willing to purchase the share(s) and notifies the Intending Transferor accordingly, the latter shall be obliged, upon the payment to him of the fair value as the same shall have been fixed in the Transfer Notice or in accordance with paragraph (b) or (d) of the present Article, to transfer the share to the Purchasing Member (provided however that members representing at least three-quarter of the share capital shall have prior agreed thereto in a general meeting).

(d) In case of difference between the Intending Transferor and the Purchasing Member as to the fair value of any share, the Auditor or, if applicable, an external independent auditor appointed for such purpose, upon an application to him by any of the interested parties, shall certify in writing and without any explanation the amount which in his opinion is the fair value. The Auditor (or the external independent auditor) in exercising this power shall be deemed to act as an expert and not as an Arbitrator.

(e) If the Intending Transferor fail to transfer the share which he is obliged to transfer as aforesaid, the board of managers of the Company, duly empowered as its agent, may proceed - under the condition precedent that the members representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting - with (i) the transfer of the share(s) on his behalf, (ii) the receipt of the purchase price and (iii) the entry in the members' register of the Company of the name of the Purchasing Member as the owner of the share(s) and the amount of the purchase price so collected shall be held by the Company on behalf of the Intending Transferor. The receipt of the Company in respect of the purchase price shall operate as a full discharge of the Purchasing Member and upon the entry in the members' register of the Company of the name of the Purchasing Member pursuant to the powers conferred by this Article the validity of the procedure followed shall not be disputed by any person.

(f) In case the board of managers of the Company should fail to find a Purchasing Member and give notice as hereinabove provided within the period of twenty eight days from the date of service of the Transfer Notice, the Intending Transferor, may, at any time within three months of the expiration of the said period, sell and transfer the share(s) to any person at the same conditions as provided in the Transfer Notice (provided however that members representing at least three-quarter of the share capital shall have prior agreed thereto in a general meeting).

(g) The members may, by means of a resolution of the extraordinary general meeting of members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles, adapt the present Article from time to time in view of altering or amending the above regulations relating to the mode of offering to the members shares, mentioned in the Transfer Notice and to the rights of the members relating to the purchase of these shares.

(h) Save the case when the provisions of paragraph (e) herein above apply, no transfer of shares shall be registered unless before the Company receives a valid instrument of transfer accompanied with shares certificate and any other information so required by the managers to prove the member's right to proceed with the transfer.

### Transmission of shares

**Art. 15.** In compliance with Article 190 of the Law, shares may not be transmitted by reason of death to non-members except with the approval of the owners of the shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

In the case referred to in the above paragraph, no consent shall be required where the shares are transferred either to heirs compulsorily entitled to a portion of the estate or to the surviving spouse or, insofar as the articles so provide, to other legal heirs.

Heirs or beneficiaries of last will provisions or contractual instruments affecting the estate who have not been approved and who have not found a transferee fulfilling the requisite conditions may cause the Company to be prematurely dissolved, three months after giving formal notice, served on the manager by registered mail and notified to the members by registered mail.

However, during the said period of three months, the shares of the deceased may be acquired either by the members (provided however that in no case may the majority force any of the members to increase his participation in the Company), or by a third party approved by them, or by the Company itself if it fulfills the conditions required for the acquisition by a company of its own shares.

The repurchase price of the shares shall be calculated on the basis of the average balance sheet for the last three years and, if the Company has not been operating for three financial years, on the basis of the balance sheet of the last year or of the last two years.

If no profit has been distributed, or if no agreement is reached as to the application of the basis for repurchase referred to in the foregoing paragraph, the price shall, in the event of disagreement, be determined by the courts.

The exercise of the rights attached to the shares of the deceased shall be suspended until the transfer of such rights is valid vis-à-vis the Company.

### Redemption of shares

**Art. 16.** The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the members or of the sole member (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each member of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to mandatory reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### General meetings

**Art. 17.** The number of members of the Company is limited to forty.

**Art. 18.** In case of plurality of members, decisions of the members are taken as follows:

The holding of a members meeting is not compulsory as long as the members' number is less than twenty-five. In such case, each member shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each member shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

The sole manager or the board of managers, if any, may convene any members' meeting in compliance with the Law.

### Notice of general meetings

**Art. 19.** An annual ordinary general meeting and an extraordinary general meeting of members shall be called by twenty-one days' notice in writing at least and an ordinary general meeting of the Company other than an annual general meeting shall be called by fourteen days' notice in writing at least. The notice shall be exclusive of the day on which it is served or deemed to be served and of the day for which it is given and shall specify the place, the day and the hour of meeting and, in case of special business, the general nature of that business, and shall be given in accordance with the Law to such persons as are, under the Articles of the Company, entitled to receive such notices from the Company.

Any meeting of the Company shall, notwithstanding that it is called by shorter notice than that specified in this provision, be deemed to have been duly called if it is so agreed by all the members entitled to attend and vote thereat, such member stating also that they have been duly informed of the agenda of the meeting.

All notices and other communications relating to a general meeting and which each member is entitled to receive, shall also be given to the statutory auditors of the Company, if any.

**Art. 20.** A notice may be given by the Company to any member either personally or by sending it by post, facsimile transmission, e-mail, telex or by other means of transmission of documents to him or to his registered address, or (if he has no registered address within Luxembourg) to the address, if any, within or out of Luxembourg supplied by him to the Company for the giving of notices to him.

A notice shall be deemed to be effected: (a) at the time of personal delivery to the interested member or; (b) three business days after the service to a universally known courier service if in such a case the expected delivery by any such service would not exceed three business days in its ordinary course of business; (c) on the time of receipt of verified facsimile, provided delivery by any of the aforesaid manners follows pursuant to paragraphs (a) or (b) and in this case it shall be conclusive evidence that delivery was made at the time deemed to be the time of delivery pursuant to paragraphs (a) or (b) as the case may be; and (d) the day after the notice was transmitted to the electronic address supplied by the interested member to the Company.

A notice may be given by the Company to the joint holders of a share by giving the notice to the joint holder first named in the register of members in respect of the share.

A notice may be given by the Company to the persons entitled to a share in consequence of the death or bankruptcy of a member by sending it through the post in a prepaid letter, or in any manner in which a notice can be given by the Company as provided for in the first paragraph above, addressed to them by name, or by the title of representatives of the deceased, or trustee of the bankrupt, or by any like description, at the address, if any, within or out of Luxembourg supplied for the purpose by the persons claiming to be so entitled, or (until such an address has been so supplied) by giving the notice in any manner in which the same might have been given if the death or bankruptcy had not occurred.

### Proceedings at general meetings

**Art. 21.** Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company save where the unanimity is required by Law.

The chairman, if any, of the board of managers shall preside as chairman at every general meeting of the Company, or if there is not such chairman, or if he shall not be present within fifteen minutes after the time appointed for the holding of the meeting or is unwilling to act the managers present shall elect one of their number to be chairman of the meeting.

If at any meeting no manager is willing to act as chairman or if no manager is present within fifteen minutes after the time appointed for holding the meeting, the members present shall choose one of their number to be chairman of the meeting.

The chairman may, with the majority consent of any meeting at which a quorum is present (and shall if so directed by the meeting), adjourn the meeting from time to time and from place to place, but no business shall be transacted at any adjourned meeting other than the business left unfinished at the meeting from which the adjournment took place. When a meeting is adjourned for thirty days or more, notice of the adjourned meeting shall be given as in the case of an original meeting. Save as aforesaid it shall not be necessary to give any notice of an adjournment or of the business to be transacted at an adjourned meeting.

At any general meeting a resolution put to the vote of the meeting shall be decided on a show of hands unless a poll is (before or on the declaration of the result of the show of hands) demanded (a) by the chairman or (b) by any member present in person or by proxy.

Unless a poll be so demanded a declaration by the chairman that a resolution has on a show of hands been carried or carried unanimously or by a particular majority, or lost and an entry to that effect in the book containing the minutes of the proceedings of the Company, shall be conclusive evidence of the fact without proof of the number or proportion of the votes recorded in favour of or against such resolution.

The demand for a poll may be withdrawn.

Except as provided in the next paragraph, if a poll is duly demanded it shall be taken in such manner as the chairman directs, and the result of the poll shall be deemed to be the resolution of the meeting at which the poll was demanded.

A poll demanded on the election of a chairman or on a question of adjournment shall be taken forthwith. A poll demanded on any other question shall be taken at such time as the chairman of the meeting directs, and any business other than that upon which a poll has been demanded may be proceeded with pending the taking of the poll.

### Votes of members

**Art. 22.** Subject to any rights or restrictions for the time being attached to any class or classes of shares and subject also to any special provisions contained in these Articles, on a show of hands every member present in person or by proxy shall have one vote, and on a poll every member shall have one vote for each share of which he is the holder.

In the case of joint holders the vote of the senior who tenders a vote, whether in person or by proxy, shall be accepted to the exclusion of the votes of the other joint holders and for this purpose seniority shall be determined by the order in which the names stand in the register of members.

No objection shall be raised to the qualification of any voter except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is given or tendered and every vote not disallowed at such meeting shall be valid for all purposes. Any such objection made in due time shall be referred to the chairman of the meeting, whose decision shall be final and conclusive.

On a poll votes may be given either personally or by proxy.

Each member shall be entitled to appoint one or more proxies to attend a meeting, on condition however that such appointment shall be made in one single instrument.

The instrument appointing a proxy shall be in writing signed by the appointer or his representative duly authorized in writing, or, if the appointer is a corporation (legal person), either under seal, or under the hand of an officer or representative or attorney duly authorized. A proxy need not be a member of the Company.

The instrument appointing a proxy and the power of attorney or other authority, if any, under which it is signed or a notarially certified copy of that power or authority shall be deposited at the registered office of the Company or shall be delivered at the place specified for that purpose in the notice at which the person named in the instrument proposes to vote. In case a poll is to be taken the instrument of proxy shall be deposited at any time before the time appointed for commencement of the meeting. Any instrument of proxy not deposited in the manner and at the time specified in these Articles or in accordance with the above provisions prescribed shall not be treated as valid.

The Chairman of a general meeting has no second or casting vote.

### **Corporations acting by representatives at meetings**

**Art. 23.** Any corporation which is a member of the Company may by resolution of its managers or other governing body authorize such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company or of any class of members of the Company, and the person so authorized shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation which he represents as that corporation could exercise if it were an individual member of the Company.

### **Resolutions in writing by members**

**Art. 24.** Subject to the provisions of the Law, a resolution in writing signed or approved by letter, telex, telegram, facsimile, e-mail or other mode of transmission of written texts, by all the members for the time being entitled to receive notice of and to attend and vote at General Meetings - or being corporations (legal persons) by their duly authorized representatives - shall be as valid and effective as if the same had been passed at a general meeting of the Company duly convened and held. Such written resolution may consist of several similar documents each signed by one or more member or by their authorised representatives, and in the case of a corporation (legal person), member of the Company, the signing of the resolution shall be sufficient if done by a manager or other authorized attorney of the corporation (legal person).

### **Managers**

**Art. 25.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers which shall be composed of one or several A manager(s) (the "Class A managers", each a "Class A manager") and one or several B manager(s) (the "Class B managers", each a "Class B manager").

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of members taken by simple majority of the votes cast, or of the sole member (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of members shall also determine the term of the mandates of the manager(s) and if several managers have been appointed, their quality as either a Class A manager or a Class B manager.

A manager of the Company may be or become a manager or other officer of or otherwise interested in any company promoted by the Company or in which the Company may be interested as member or otherwise, and no such manager shall be accountable to the Company for any remuneration or other benefits received by him as a manager or officer of, or from his interest in, such other company unless the Company otherwise resolves.

The general meeting of members or the sole member (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

### **Powers and Duties of managers**

**Art. 26.** All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of members or to the sole member (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of at least one Class A manager and one Class B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 27.** The managers of the Company shall not enter into any of the following transactions without the approval of the members of the Company representing more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company:

(1) Any transaction which, in value, exceeds EUR 300,000 (three hundred thousand Euros), or any series of transactions which, in value, exceeds EUR 600,000 (six hundred thousand Euros) on an annual basis;

(2) The sale, purchase, exchange, assignment, establishment of a lien or mortgage or in any other way encumber any shares, capital ("equities"), or participations in any company or legal entity;

(3) merger, or demerger of the Company;

(4) Purchase sale or encumber in any way a real estate assets; and

(5) Sell, lease or otherwise dispose of the whole, or substantial part, of the Company's assets.

A manager who is in any way, whether directly, or indirectly, interested in a contract or proposed contract with the Company shall declare the nature of his interest at a meeting of the managers in accordance with article 57 of the Law.

**Art. 28.** Each manager may hold any other office or place of profit under the Company (other than the office of auditor) in conjunction with his office of manager for such period and on such terms (as to remuneration and otherwise) as the managers may determine and no manager or intending manager shall be disqualified by his office from contracting with the Company either with regard to his tenure of any such other office or place of profit or as vendor, purchaser or otherwise, nor shall any such contract, or any contract or arrangement entered into by or on behalf of the Company in which such manager may be so interested shall be voidable nor shall any manager entering into such contract or having such interest shall be liable to account to the Company for any profit realized by any such contract or arrangement by reason only of such manager holding that office or of the fiduciary relation thereby established.

### Proceedings of managers

**Art. 29.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

A manager may at any time, summon a meeting of the managers. A 96 hours notice of a meeting of the managers shall be given to a manager who is not residing in Luxembourg and who has given to the Company an address for acceptance of notices by word of mouth or through the post, by fax or e-mail or by any other suitable communication means.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The convening notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, such majority shall include at least one Class A manager and one Class B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto, such majority shall include the positive vote of at least one Class A manager and one Class B manager.

Provided however that so long as the Company, pursuant to the provisions of these Articles, has only one manager, a resolution in writing signed by such manager shall be deemed in all respects as a resolution of the managers passed at a meeting of the managers at which a quorum was present.

The continuing managers may act notwithstanding any vacancy in their body, but, if and so long as their number is reduced below the number fixed by these Articles (if any) as the minimum number of managers, the continuing managers or manager may act for the purpose of summoning a general meeting of the Company, but for no other purpose.

The managers may elect a chairman of their meeting amongst the board of managers and determine the period for which he is to hold office. But if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within fifteen minutes after the time appointed for holding the same, then the managers present, provided there is a quorum, may choose one of their number to be chairman of the meeting.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by (i) the chairman or (ii) one Class A manager together with one Class B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by (i) the chairman or (ii) one Class A manager together with one Class B manager.

### Resolutions of the managers in writing and by telecommunication

**Art. 30.** A resolution in writing, signed or approved by letter, cable, radiogram, telex, telefax, e-mail or by any other means of transmission of documents by all the managers, shall be as valid and effective for all purposes as if the same had been passed at a meeting of the managers duly convened and held and whenever the same is signed or approved in the manner above specified it may consist of several papers each of which shall be signed or approved as above by one or more of the aforesaid persons.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 31.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 32.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and member(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of members together with the balance sheet.

**Art. 33.** Each member may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the members number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of members.

### Supervision of the company

**Art. 34.** If the members number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be member(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of members following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of members or of the sole member (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 (as amended) on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of members or the sole member (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises agréés».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of members or of the sole member (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 35.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of members at the majority vote determined by the Law or the sole member (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the member(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 36.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of members of the Company, or the sole member (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.



## Winding-up - Liquidation

**Art. 37.** The general meeting of members under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole member (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 38.** The general meeting of members with the consent of at least half of the members holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the members proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 39.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

#### *Fifth resolution:*

The Members unanimously record that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from an interim balance sheet dated 30 August 2012 annexed to a statement of value executed by Mr. Nikolas Platis as sole director of the Company on 26 September 2012, which have been delivered to the notary on the date hereof. A copy of the interim balance sheet and the statement of value, signed "ne varietur" by the proxy holder of the Members and the undersigned notary will remain annexed to these present minutes to be filed. The Members unanimously state that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Company, which continues to own all its assets, and continue to be obliged by all its liabilities and commitments.

Further to the above resolutions having been adopted, the Members unanimously confirm that the issued and paid up share capital of the Company is EUR 812,159 (eight hundred twelve thousand one hundred fifty-nine) Euros, divided into 812,159 (eight hundred twelve thousand one hundred fifty-nine) ordinary shares of EUR 1 (one Euro) each, and that the shareholding of the Company is composed as follows:

- Mr. Jakub Zablocki, holder of 665,703 (six hundred sixty-five thousand seven hundred three) shares; and Mr. Hubert Walentynowicz, holder of 146,456 (one hundred forty-six thousand four hundred fifty-six) shares.

#### *Sixth resolution:*

The Members unanimously resolved, with effect as of the Effective Date of Migration, to appoint Mr. Bruno Bagnouls, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as sole manager of the Company, who has confirmed his acceptance for his position and assumed the obligation to faithfully and properly carry out his duty as sole manager.

The Members further unanimously acknowledge the resignation of Mr. Nikolas Platis as sole director of the Company with effect as of the Effective Date of Migration of the Company.

#### *Seventh resolution:*

The Members unanimously resolved that the Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present minutes, or which shall be charged to it in connection with the present minutes are estimated at seven thousand Euros (7,000.- Euro).

There being no further business, the meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing person, the present minutes are worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial minutes were drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original minutes.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

#### Comparaissent:

M. Jakub Zablocki, domicilié au 16 Operowa Street, 03-036 Varsovie, Pologne, ici représenté par M. Régis Galiotto, résidant au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée à lui délivrée;

M. Hubert Walentynowicz, domicilié au 36/10 Tykocinska Street, 03-545 Varsovie, Pologne, ici représenté par M. Régis Galiotto, résidant au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée;

Lesdites procurations, paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

S'est tenue une assemblée générale des associés de «XX ZW Investment Group Limited», une société constituée selon le droit chypriote, ayant son siège social au 134 Agias Fylaxeos & Amisou, 134 Anisa Court, 4<sup>th</sup> Floor P.C, 3087 Limassol, Chypre et étant enregistrée sous le numéro HE 257372 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Solange Wolter, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président demande au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Les associés de la Société sont M. Jakub Zablocki, prénommé, et M. Hubert Walentynowicz, prénommé, (les «Associés»), tous deux dûment représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu de procurations données sous seing privé, et le nombre de parts détenues par les Associés est reporté sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées et enregistrées à ces procès-verbaux.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 812.159 (huit cent douze mille cent cinquante neuf) parts sociales d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour et les Associés déclarent expressément avoir été valablement informés de ces points.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Ratification des décisions des associés de la Société prises le 10 mars 2012 approuvant le transfert du siège social et de la gestion et du contrôle de la Société au Luxembourg;
3. Confirmation que la personnalité juridique de la Société continue au Luxembourg sous la forme de société à responsabilité limitée;
4. Modification des statuts de la Société;
5. Confirmation de la description et de la composition de tous les éléments d'actif et de passif de la Société et du capital social souscrit et libéré de la Société;
6. Nomination du nouveau gérant unique de la Société;
7. Approbation de la localisation du siège social de la Société au Luxembourg; et
8. Divers.

IV.- Les copie des documents suivants ont été fournis à l'assemblée:

- une copie des résolutions écrites des associés de la Société en date du 10 mars 2012 adoptées à Chypre;
  - une copie du registre des associés de la Société;
  - le bilan intérimaire de la Société en date du 30 août 2012 signés par le gérant unique de la Société;
  - une déclaration de valeur de la Société en date du 26 septembre 2012 signé par le gérant unique de la Société;
  - un avis juridique émis le 26 septembre 2012 par MAP S. Platis, avec adresse à B.P. 59521, CY-Limassol, Chypre, certifiant que la Société peut migrer son siège social et le siège principal de son activité et l'ensemble de ses bureaux et fonctions de gestion de Chypre vers le Grand-Duché de Luxembourg sans affecter la continuité de la personnalité juridique de la Société; et
  - Un certificat chypriote de consentement daté du 20 septembre 2012 et émis par le Registre des Sociétés de Chypre.
- Ces faits exposés ayant été approuvés par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Les Associés ont décidé à l'unanimité de renoncer à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre unanimement décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Les Associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social et le lieu du siège effectif de direction et de contrôle, l'administration centrale ainsi que le centre des intérêts principaux et le siège d'activité, de la Société de Chypre vers le Grand-Duché du Luxembourg, au 5 rue Guillaume Kroll, I-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec effet à la date du dépôt du présent acte auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Date Effective

de Migration)), et en conséquence de réitérer et de ratifier, dans la mesure nécessaire, les résolutions écrites adoptées par les Associés le 10 mars 2012 approuvant un tel transfert.

*Troisième résolution:*

Les Associés confirment à l'unanimité qu'à la Date Effective de Migration, la personnalité juridique de la Société continuera au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

*Quatrième résolution:*

Les Associés ont décidé à l'unanimité d'adopter les nouveaux statuts de la Société avec prise d'effet à la Date Effective de Migration (respectant les lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à toute société à responsabilité limitée luxembourgeoise) comme statuts de la Société en substitution des statuts existants.

Les Nouveaux Statuts se lisent comme suit:

**«Loi applicable - Nom - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est ici constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi»).

**Art. 2.** Le dénomination de la Société sera «XX ZW Investment Group S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir par voie de participations, apports, de souscription, de prises fermes ou d'options d'achat, de négociation ou toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Toute invitation publique à souscrire des parts sociales ou obligations de la Société est interdite.

**Siège social - Durée**

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social passés ou imminents de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

**Art. 6.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 8.** Les créanciers, représentants, ayant droits ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital social - Modification des droits

**Art. 9.** Le capital social de la Société est fixé à 812.159 EUR (huit cent douze mille cent cinquante-neuf Euros), représenté par 812.159 (huit cent douze mille cent cinquante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 10.** Sans préjudice des droits spéciaux précédemment conférés aux détenteurs de parts sociales existantes ou de classe de parts sociales, les parts sociales de la Société peuvent être émises avec un droit préférentiel, différé ou autre droit spécial ou restrictions, que ce soit en matière de dividende, de remboursement de capital, ou autre que la Société peut déterminer à tout moment conformément à la Loi et par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les formes requises pour la modification des Statuts.

Si à quelque moment que ce soit, le capital social de la Société est divisé en différentes classes de parts sociales, les droits attachés à une classe peuvent varier ou faire l'objet d'une main levée avec le consentement des détenteurs représentant trois-quarts des parts sociales émises de cette classe ou de l'associé unique (selon le cas) adopté par écrit ou lors d'une assemblée générale extraordinaire séparée.

Les droits conférés aux détenteurs de parts sociales de toute classe émises avec un droit préférentiel ou autre ne doivent pas être réputés modifiés par la création ou l'émission d'autres parts sociales de rang pari passu avec celles-ci.

Sur demande, toute personne dont le nom est inscrit en tant qu'associé dans le Registre des associés aura le droit de recevoir, sans paiement, dans les deux mois suivant l'émission ou le transfert de nouvelles parts sociales (ou durant toute autre période prévue par les conditions d'émission) un certificat (qui toutefois ne constituera pas un titre légal de propriété des parts sociales de la Société). Tout certificat doit être signé par la ou les personnes habilitées à représenter la Société et doit préciser les parts sociales auxquelles il se rapporte. A condition que la part ou les parts sociales soient détenues conjointement par plusieurs personnes, la Société n'est pas tenue d'émettre plus d'un certificat, et la fourniture d'un certificat pour une part sociale à un ou plusieurs détenteurs doit être suffisante à tous ces détenteurs.

Si le certificat d'action est détérioré, perdu ou détruit, il doit être renouvelé gratuitement.

Conformément à la Loi, la Société ne peut ni fournir, que ce soit directement ou indirectement, au moyen d'un prêt, d'un cautionnement, d'une sûreté ou autre, toute assistance financière aux fins de ou en rapport avec l'achat ou la souscription effectué ou à effectuer par toute personne ou pour toute action de la Société ou de sa société mère, ni consentir un prêt pour quelque fin que ce soit relativement à la mise en garantie de ses parts sociales ou de celles de sa société mère (le cas échéant).

**Art. 11.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé possède des droits de vote proportionnels à sa participation dans le capital social.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Emission de parts sociales - Non dilution

**Art. 12.** Sauf décision contraire prise à l'unanimité des associés ou de l'associé unique (selon le cas) lors d'une assemblée générale extraordinaire, toute nouvelle part sociale à émettre (que ce soit en contrepartie d'un apport en numéraire et/ou en nature) ainsi que toute valeur mobilière (titres) à émettre et convertible en parts sociales doit être offerte aux associés en proportion du nombre de parts sociales déjà détenues par eux.

### Transfert de parts sociales

**Art. 13.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucun transfert de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peut être effectuée (i) sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social (ii) soumises à la procédure de préemption telle que prévue par l'article 15 ci-dessous.

Le transfert des parts sociales de la Société doit par ailleurs être effectué conformément aux articles 189§1 et 190 de la Loi.

**Art. 14.** La procédure de préemption suivante doit s'appliquer à tout transfert de parts sociales fait au bénéfice de non-associés de la Société:

(a) Aucune part sociale ne pourra être cédée à un non-associé pour autant que la ou les parts sociales concernée(s) soi(en)t cédée(s) à sa/leur juste valeur.

(b) Tout associé désirant céder une ou plusieurs part(s) sociale(s) (ci-après dénommé le «Futur Cédant») doit délivrer au conseil de gérance de la Société une notification écrite (ci-après dénommé l'«Avis de Transfert») signifiant son souhait de transfert. L'Avis de Transfert doit nécessairement mentionner le montant que le Futur Cédant considère comme représentant la juste valeur de ladite ou desdites parts sociales, et cet Avis de Transfert constituera de plein droit la Société comme mandataire du Futur Cédant pour la vente de la ou des parts sociales à offrir en priorité aux autres associés de la Société ou à d'autres personnes proposées librement par d'autres associés de la Société désirant les acquérir

(ci-après dénommé l'«Associé Acheteur») au prix indiqué dans l'Avis de Transfert ou, en cas de différend entre le Futur Cédant et l'Associé Acheteur quant à la juste valeur des parts sociales, de la juste valeur desdites parts sociales telle qu'elle peut être déterminée par le commissaire aux comptes de la Société, s'il y en a un (ci-après dénommé le «Commissaire») ou par un contrôleur externe indépendant désigné à cet effet selon les dispositions du paragraphe (d) ci-dessous.

(c) Si le conseil de gérance de la Société, dans les vingt-huit jours suivant la date de signification de l'Avis de Transfert, trouve un associé désirant acquérir la ou les parts sociales et en avise en conséquence le Futur Cédant, ce dernier est tenu, contre paiement de la juste valeur des parts sociales ayant été fixée dans l'Avis de Transfert ou conformément au paragraphe (b) ou (d) du présent Article, de transférer les parts sociales à l'Associé Acheteur (à condition toutefois que les associés représentant au moins les trois-quarts du capital social réunis en assemblée générale aient donné leur accord).

(d) En cas de différend entre le Futur Cédant et l'Associé Acheteur quant à la juste valeur des parts sociales, le Commissaire ou, le cas échéant, un contrôleur externe indépendant désigné à cet effet, sur demande faite à lui par l'une des parties concernées, attestera par écrit et sans que des explications soient nécessaires, le montant qui, à son avis, représente la juste valeur des parts sociales en question. Le Commissaire (ou le contrôleur externe indépendant) est réputé agir dans l'exercice de ses pouvoirs en tant qu'expert et non comme Arbitre.

(e) Si le Futur Cédant omet de céder les parts sociales qu'il est tenu de céder comme prévu ci-avant, le conseil de gérance de la Société, dûment habilité comme mandataire, peut procéder - sous la condition suspensive que les associés représentant les trois-quarts du capital social réunis en assemblée générale aient donné leur accord - (i) au transfert de la ou des parts sociales en son nom, (ii) à la réception du prix d'achat (iii) à l'inscription au registre des associés de la Société du nom de l'Associé Acheteur en tant que propriétaire de la ou des parts sociales et le montant du prix d'achat ainsi perçu sera détenu par la Société au nom du Futur Cédant. La réception du prix d'achat par la Société doit avoir pour effet la pleine décharge de l'Associé Acheteur et lorsque le nom de l'Associé Acheteur est inscrit au registre des associés de la Société en application du présent Article, la validité de la procédure suivie ne pourra être contestée par quiconque.

(f) Si le conseil de gérance ne parvient pas à trouver un Associé Acheteur et à en aviser le Futur Cédant comme mentionné ci-dessus dans une période de vingt-huit jours suivant la date de signification de l'Avis de Transfert, le Futur Cédant peut, à tout moment dans les trois mois suivant l'expiration de ce délai, vendre et transférer la ou les parts sociales à quiconque aux mêmes conditions que celles prévues dans l'Avis de Transfert (à condition toutefois que les associés représentant au moins les trois-quarts du capital social réunis en assemblée générale aient donné leur accord).

(g) Les associés peuvent, au moyen d'une résolution d'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts, adapter le présent Article à tout moment en vue de modifier ou d'amender les règles ci-dessus relativement aux modalités d'offres de parts sociales faites aux associés, telles que mentionnées dans l'Avis de Transfert et aux droits des associés relatifs à l'achat de ces parts sociales.

(h) Excepté le cas où les dispositions du paragraphe (e) ci-dessus s'appliquent, un transfert de parts sociales ne sera enregistré qu'à la condition que la Société reçoive un acte valable de transfert accompagné d'un certificat de parts sociales et toute autre information requise par les gérants prouvant les droits de l'associé à procéder au transfert.

### Transmission de parts sociales

**Art. 15.** Conformément à l'article 190 de la Loi, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas visé au paragraphe ci-dessus, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la Société, trois mois après l'avoir formellement notifié aux gérants et aux associés par lettre recommandée.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, (toutefois, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la société), soit par un tiers agréé par eux, soit par la Société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition de ses propres parts sociales par une société.

Le prix de rachat des parts sociales sera calculé sur la base de la moyenne des bilans des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la Société.

### Rachat de parts sociales

**Art. 16.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les formes

requis pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Assemblées générales

**Art. 17.** Le nombre maximal d'associés de la Société est de quarante.

**Art. 18.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut convoquer l'assemblée conformément à la Loi.

### Convocation aux assemblées générales

**Art. 19.** Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales extraordinaires des associés sont convoquées par un avis de convocation écrit envoyé au moins vingt et un jours avant la tenue de l'assemblée, et les assemblées générales ordinaires autre que les assemblées générales annuelles sont convoquées par un avis de convocation écrit est envoyé au moins quatorze jours avant sa tenue. L'avis de convocation ne tient pas compte du jour où il est envoyé ou est réputé avoir été envoyé, ni du jour de sa réception. L'avis de convocation doit indiquer le lieu, le jour et l'heure de l'assemblée, et dans le cas d'une proposition devant être adoptée par une majorité qualifiée, la nature générale de cette proposition, et doit être envoyé conformément à la Loi à des personnes ayant, selon les Statuts de la Société, le droit de recevoir ces avis de convocation de la part de la Société.

Toute assemblée de la Société, notwithstanding le fait d'être convoquée dans un délai plus court que celui prévu dans cette disposition, est réputé avoir été dûment convoquée s'il en est ainsi convenu par tous les associés ayant le droit d'assister et de voter, ces associés déclarant également avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

Tout avis de convocation et autres communications, relatifs à l'assemblée générale et que les associés ont le droit de recevoir, doivent être envoyés aux commissaires aux comptes de la Société, s'il y en a.

**Art. 20.** Un avis de convocation peut être envoyé par la Société à tout associé soit personnellement, soit par voie postale, par télécopie, e-mail, télex, ou par tout autres moyens de transmission de documents en mains propres ou à son adresse figurant en registre ou (s'il n'a pas d'adresse enregistrée au Luxembourg) à l'adresse fournie par celui-ci à la Société, le cas échéant, située au ou en dehors du Luxembourg pour l'envoi des avis de convocation.

L'avis de convocation est réputé avoir été effectué: (a) au moment de la remise en personne à l'intéressé ou; (b) trois jours ouvrables après l'envoi à un prestataire de services de porteurs universellement connu si dans un tel cas la date de livraison prévue par ce service n'excéderait pas trois jours ouvrables dans le cours normal de son activité; (c) au moment de la réception de l'accusé de réception de la télécopie, à condition que la livraison par l'un des moyens précités soit conforme aux paragraphes (a) ou (b) et dans ce cas constituerait des preuves déterminantes que la livraison a été effectuée au moment réputé être le moment de livraison conformément aux paragraphes (a) ou (b) selon le cas; et (d) le lendemain du jour où l'avis de convocation a été transmis à l'adresse électronique fournie par l'associé intéressé à la Société.

L'avis de notification peut être envoyé par la Société aux codétenteurs d'une part sociale en notifiant seulement au codétenteur de cette part sociale inscrit en premier dans le registre des associés de la Société.

L'avis de convocation peut être envoyé par la Société à des personnes disposant des droits sur une part sociale en raison du décès ou de la faillite d'un associé, par voie postale sous forme d'envoi prépayé, ou par tout autre moyen par lequel l'avis de convocation peut être donné par la Société tel que prévu au premier paragraphe ci-dessus, adressé à leur nom ou au titre des représentants du défunt, ou à l'administrateur judiciaire de la faillite, ou à toute personne exerçant une fonction similaire, à l'adresse, le cas échéant, située au ou en dehors du Luxembourg fournie à cet effet par les personnes prétendant être titulaire de ce droit, ou (jusqu'à que l'adresse soit fournie) en mettant en demeure par tout moyen par lequel l'avis de convocation pourrait avoir été donné si la mort ou la faillite n'avait pas eu lieu.

## Procédures en assemblées générales

**Art. 21.** Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société sauf si l'unanimité est requise par la Loi.

Le président du conseil de gérance, le cas échéant, présidera en tant que président chaque assemblée générale de la Société, ou s'il n'y a pas de président, ou s'il n'est pas présent dans les quinze minutes après l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée ou ne souhaite pas agir, les gérants présents éliront l'un d'entre eux comme président de l'assemblée.

Si lors de toute réunion, aucun gérant ne veut agir en tant que président ou si aucun gérant n'est présent dans les quinze minutes après l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée, les associés présents choisiront l'un d'entre eux pour présider la réunion.

Le président peut, avec le consentement de la majorité de l'assemblée pour laquelle le quorum requis est présent (et si cela est demandé par l'assemblée, devra), ajourner l'assemblée à tout moment et d'un lieu à l'autre, mais aucune décision ne sera prise à toute assemblée ajournée autre que les décisions laissées inachevées à l'assemblée lors de laquelle l'ajournement a eu lieu. Lorsqu'une assemblée est ajournée de trente jours ou plus, la notification de l'ajournement de l'assemblée doit être communiquée comme pour une assemblée initiale. Sauf tel qu'indiqué ci-dessus, il ne sera pas nécessaire de donner avis de l'ajournement ou des décisions à soumettre au vote lors d'une assemblée ajournée.

Lors de toute assemblée générale, une résolution soumise au vote de l'assemblée devra être prise à main levée sauf si un scrutin est (avant ou au moment de la déclaration du résultat du vote à main levée) exigé (a) par le président ou (b) par tout associé présent en personne ou par procuration.

A moins qu'un scrutin soit demandé, une déclaration du président sera exigée et indiquera que la résolution votée à main levée a été adoptée à l'unanimité ou par une majorité spécifique, ou rejetée, et une inscription à cet effet dans le registre contenant les procès verbaux de délibérations de la Société, constituera une preuve déterminante de ce fait sans preuve du nombre ou proposition de votes enregistrés en faveur ou contre cette résolution.

La demande de scrutin peut être retirée.

Sous réserve des dispositions du paragraphe suivant, si un scrutin est dûment demandé il devra être suivi de la manière déterminée par le président, et le résultat de ce scrutin sera réputé être la résolution adoptée par l'assemblée lors de laquelle celui-ci a été requis.

La demande de scrutin portant sur l'élection du président ou une question d'ajournement devra se tenir sans délai. Une demande de scrutin portant sur toute autre question devra se tenir au moment où le président le déterminera, et toute proposition autre que celle concernant la demande de scrutin peut se tenir dans l'attente de la tenue du scrutin.

## Vote des associés

**Art. 22.** Sous réserve de tous droits ou restrictions actuels attachés à une ou plusieurs catégories de parts sociales et sous réserve des dispositions particulières contenues dans les présents Statuts, lors d'un vote à main levée chaque associé présent en personne ou par procuration aura une voix, et lors d'un scrutin chaque associé aura une voix pour chaque part sociale dont il est détenteur.

Dans le cas de co-détenteurs, le vote du co-détenteur ayant le plus d'ancienneté dans la Société, que ce soit en personne ou par procuration, sera le seul pris le compte à l'exclusion des votes des autres codétenteurs et à cet effet l'ancienneté sera déterminée selon l'ordre dans lequel leurs noms sont indiqués dans le registre des associés.

Aucune objection ne sera soulevée concernant la qualification du votant, sauf lors de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée lors de laquelle le vote est considéré comme contesté et tous autres votes de la dite assemblée ne pourront pas être rejetées et seront valides en tous points. Toute objection doit être faite en temps utile et transmise au président de l'assemblée, dont la décision sera définitive et sans appel.

En cas de scrutin, les votes peuvent être effectués en personne ou par procuration.

Chaque associé a le droit de désigner un ou plusieurs mandataires pour assister à une assemblée, à la condition toutefois que cette nomination soit faite au un seul acte.

L'acte nommant un mandataire doit être écrit et signé par le mandant ou son représentant dûment autorisé par écrit, ou, si le mandant est une société (personne morale), soit sous scellés ou sous la main d'un agent ou d'un représentant ou d'un avocat dûment autorisé. Un mandataire n'a pas besoin d'être associé de la Société.

L'acte de nomination d'un mandataire et la procuration ainsi que toute autre autorité, le cas échéant, en vertu de laquelle il est signé ou une copie certifiée par notaire de ce pouvoir ou cette autorité, doivent être déposées au siège social de la Société ou devront être délivrées à l'endroit indiqué à cet effet dans la notification dans laquelle il est proposé à la personne de voter. En cas de scrutin, la procuration doit être déposée à tout moment avant l'heure fixée pour

l'ouverture de l'assemblée. Tout instrument portant procuration non déposé de cette manière et dans le délai indiqué dans les présents Statuts ou en conformité avec les dispositions prescrites ci-dessus ne sera pas considéré comme valide.

Le président de l'assemblée n'a pas de deuxième voix ou de voix prépondérante.

### Sociétés agissant par représentants aux assemblées

**Art. 23.** Toute société qui est associée de la Société peut, par résolution de ses gérants ou autre organe de direction, autoriser une personne qu'elle considère compétente pour agir comme son représentant à toute assemblée de la Société ou de toute catégorie d'associé de la Société, et la personne dûment autorisée sera autorisée à exercer de tels pouvoirs au nom de la société qu'elle représente telle que cette société pourrait les exercer si elle était associée individuelle de la Société.

### Résolutions écrites des associés

**Art. 24.** Sous réserve des dispositions de la Loi, une résolution écrite signée ou approuvée par lettre, télex, télégramme, e-mail ou autre mode de transmission de textes écrits, par tous les associés actuels autorisés à recevoir un avis de convocation pour assister et voter aux Assemblées Générales - ou concernant les sociétés (personnes morales) par leur représentants dûment autorisés - sera aussi valable et aura le même effet que si elle avait été adoptée lors de l'assemblée générale de la Société dûment convoquée et tenue. Cette résolution écrite peut être composée de plusieurs exemplaires d'un document similaire, chacun signé par un ou plusieurs associés ou par leurs représentants dûment autorisés, et dans le cas d'une société (personne morale), associée de la Société, la signature de la résolution sera suffisante si elle est effectuée par un gérant ou tout autre avocat autorisé à représenter la société (personne morale).

### Gérants

**Art. 25.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gestion qui devra être composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les «gérants de catégorie A», chacun étant un «gérant de catégorie A») et un ou plusieurs gérants de catégorie B (les «gérants de catégorie B», chacun étant un «gérant de catégorie B»).

Les gérants seront nommés, et leur rémunération déterminée, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée par simple majorité des votes présent, ou de l'associé unique (selon le cas). La rémunération des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés devra aussi déterminer la durée des mandats des gérant(s) et si plusieurs gérants sont nommés, leur qualité soit en tant que gérant de catégorie A soit en tant que gérant de catégorie B.

Un gérant de la Société pourra être ou devenir gérant ou responsable ou autrement associé de toute société soutenue par la Société ou dans laquelle la Société pourra être intéressée en tant qu'associé ou autre, mais aucun gérant ne devra rendre des comptes à la Société pour toute rémunération ou autres avantages reçus par lui en tant que gérant ou responsable de, ou de par son intérêt relatif, d'une telle société à moins que la Société en décide autrement.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

### Pouvoirs et Fonctions des gérants

**Art. 26.** Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gestion ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le conseil de gestion ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gestion ou le seul gérant (selon le cas) détermine les pouvoirs, fonctions et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 27.** Les gérants de la Société ne pourront conclure aucune des transactions suivantes sans l'approbation des associés de la Société représentant plus de 50% (cinquante pour cents) de capital social de la Société:

(1) Toute transaction qui, en valeur, excède 300.000 EUR (trois cent mille Euros), ou toute série de transactions qui excède, en valeur, 600.000 EUR (six cent mille Euros) sur une base annuelle;

(2) La vente, l'achat, l'échange, la cession, l'instauration d'un privilège ou d'une hypothèque ou de toute autre manière de grever les parts sociales, le capital ou participations dans toute société ou entité juridique;

(3) La fusion ou la scission de la Société;

(4) L'achat, la vente ou la mise en gage de tout actif immobilier; et

(5) La vente, location ou autre forme de disposition de la totalité ou d'une partie substantielle des actifs de la Société.



Un gérant qui est, de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, intéressé à un contrat ou à un contrat proposé à la Société devra déclarer la nature de son intérêt au conseil de gérance en conformité avec l'article 57 de la Loi.

**Art. 28.** Chaque gérant pourra exercer toute autre fonction à but lucratif au sein de la Société (autre que la mission de commissaire aux comptes) conjointement avec sa fonction de gérant pour une durée et à des conditions (concernant la rémunération et autres) telles que déterminées par les gérants et aucun gérant ou gérant potentiel ne pourra être révoqué de sa fonction pour avoir contracté avec la Société, soit à l'égard de sa fonction de gérant ou d'une autre fonction à but lucratif en tant que vendeur, acheteur ou autre, ni d'aucun autre type de contrat ou accord conclu par ou au nom de la Société dans lequel ce gérant pourrait être intéressé ne pourra être annulable, et aucun gérant concluant un tel contrat ou y ayant un intérêt ne pourra être tenu de rendre des comptes à la Société pour les bénéfices réalisés par un tel contrat ou un tel accord au seul motif que ce gérant occupe cette fonction ou du fait de la relation contractuelle ainsi établie.

### Réunions des gérants

**Art. 29.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Un gérant peut à tout moment, convoquer une réunion des gérants. Un avis de convocation doit être envoyé 96 heures avant la réunion des gérants à chaque gérant ne résidant pas au Luxembourg et qui ont indiqué à la Société une adresse pour la réception des convocations par voie orale ou par la poste, par fax ou e-mail ou par tout autre moyen de communication approprié.

Toute convocation doit préciser la date et le lieu de la réunion ainsi que la nature des propositions qui y seront traitées.

Il peut être renoncé à l'avis de convocation par le consentement de chaque gérant qui pourra être recueilli par écrit ou par fax, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Le conseil de gérance pourra valablement se tenir sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyen électronique un autre gérant comme mandataire.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, cette majorité doit comprendre au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant à la réunion ou dûment représentés à celle-ci, cette majorité doit comprendre le vote positif d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Néanmoins, conformément aux dispositions des présents Statuts, tant que la Société n'a qu'un seul gérant, une résolution écrite signée par ce gérant est réputée en tous points équivalente à une résolution prise par le conseil de gérance dont le quorum a été atteint.

Les gérants en fonction peuvent agir nonobstant tout poste vacant au sein du conseil de gérance, mais, si et aussi longtemps que le nombre de gérants est inférieur au nombre fixé par les présents Statuts (le cas échéant) au titre du nombre minimum de gérants, les gérants permanents ou gérants peuvent agir dans le seul but de convoquer une assemblée générale de la Société, mais à aucune autre fin.

Les gérants pourront désigner un président de leur assemblée parmi le conseil de gérance et déterminer la période pour laquelle celui-ci est en fonction. Mais si aucun président n'est désigné, ou si à une réunion le président n'est pas présent dans les quinze minutes après l'heure fixée pour la tenue de ladite réunion, les gérants présents pourront alors désigner l'un d'eux pour présider la réunion à condition qu'il y ait un quorum.

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées par procès verbaux, qui devront être signés par (i) le président ou (ii) un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Toute copie ou extrait du présent procès-verbal doit être signé par (i) le président ou (ii) un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

### Résolution des gérants par écrit ou par télécommunication

**Art. 30.** Une résolution écrite, signée ou approuvée par courrier, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de transmission de documents par tous les gérants, sera aussi valide et efficace à tous égards que si elle avait été adoptée lors d'une réunion des gérants dûment convoquée et tenue, et chaque fois qu'une résolution est signée ou approuvée de la manière susvisée, elle devra comporter plusieurs exemplaires chacun devant être signé ou approuvé tel que décrit ci-dessus par une ou plusieurs des personnes précitées.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de communication adéquat permettant à toutes les personnes participant au conseil de gérance de s'entendre les unes les autres au même moment, à condition qu'en aucun cas une majorité des gérants n'assiste au conseil en étant situé dans un même pays étranger.

Une telle participation au conseil est réputée équivalente à une participation en personne à un conseil des gérants.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 31.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 32.** Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de pertes et profits qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 33.** Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de pertes et profits.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 34.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 tel que modifiée concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises agréés.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 35.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10%.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 36.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 37.** L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts, ou l'associé unique (le cas échéant) peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

**Art. 38.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

### Loi applicable

**Art. 39.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

#### *Cinquième résolution:*

Les Associés reconnaissent unanimement que la description et la composition de l'actif et du passif de la Société résultant du bilan intérimaire daté du 30 août 2012 annexé à une déclaration de valeur signée par M. Nikolas Platis en tant que gérant unique de la Société en date du 26 septembre 2012, ont été communiqués au notaire en date des présentes. Une copie du bilan intérimaire et de la déclaration de valeur, signé «ne varietur» par le détenteur de la procuration des Associés et du notaire instrumentant restera annexée aux présentes minutes afin d'être enregistrées avec elles. Les Associés déclarent unanimement que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, resteront la propriété intégrale de la Société, qui continue à détenir tout son actif, et continue à être liée par tout son passif et tous ses engagements.

Suite aux résolutions précitées et adoptées, les Associés confirment unanimement que le capital social souscrit et entièrement libéré de la Société est établi à 812.159 EUR (huit cent douze mille cent cinquante-neuf Euros), divisé en 812.159 (huit cent douze mille cent cinquante-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune, et l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

- M. Jakub Zablocki, détenteur de 665.703 (six cent soixante-cinq mille sept cent trois) parts sociales; et
- M. Hubert Walentynowicz, détenteur de 146.456 (cent quarante six mille quatre cent cinquante-six) parts sociales.

#### *Sixième résolution:*

Les Associés décident à l'unanimité, avec effet à la Date Effective de Migration, de désigner M. Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant unique de la Société, qui a confirmé qu'il acceptait son mandat et d'assumer son obligation de loyauté et de bonne foi dans l'exercice de sa fonction de gérant unique.

Les Associés reconnaissent en outre à l'unanimité que la démission de M. Nikolas Platis en tant que gérant unique de la Société, avec effet à la Date Effective de Migration.

#### *Septième résolution:*

Les Associés ont décidé à l'unanimité que la Société ait son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Coûts*

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille Euros (7.000,- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau comparant, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46388. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131625/1080.

(120173512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

### **Allmende S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131211/9.

(120173078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**WCP Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 171.794.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of the month of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Whitecrest Partners, LP, a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, with principal place of business at 222 Berkeley Street, 22<sup>nd</sup> Floor, Boston, MA 02116, USA, acting through its general partner Abrams Capital, LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, with principal place of business at 222 Berkeley Street, 22<sup>nd</sup> Floor, Boston, MA 02116, USA,

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 13 September 2012, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company WCP Europe S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “WCP Europe S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at three hundred thousand United States Dollars (USD 300,000) divided into three hundred thousand (300,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only.

The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be

validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2013.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
Whitecrest Partners, LP . . . . .	300,000	300,000
Total . . . . .	300,000	300,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- David Abrams, born on 2 March 1961 in New Jersey, USA, with professional address at 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA as Class A Manager;

- Frederic Leif, born on 13 March 1969 in New Jersey, USA, with professional address at 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA as Class A Manager.

- Dylan Davies, born on 16 November 1966 in Swansea, Wales with professional address at 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, Class B Manager.

- Ronan Carroll, born on 11 November 1971 in Dublin, Ireland with professional address at 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, as Class B Manager.

Whereof the present deed was drawn up in Luembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Whitecrest Partners, LP, un limited partnership organisé sous les lois de Delaware, Etats-Unis, avec lieu principal d'exercice des activités (principal place of business) au 222 Berkeley Street, 22<sup>nd</sup> Floor, Boston, MA 02116, Etats-Unis, agissant par son general partner Abrams Capital, LLC, une limited liability company organisée sous les lois de Delaware, Etats-Unis, avec lieu principal d'exercice des activités (principal place of business) au 222 Berkeley Street, 22<sup>nd</sup> Floor, Boston, MA 02116, Etats-Unis,

représenté par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 13 septembre 2012, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée WCP Europe S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «WCP Europe S.à.r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.



**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 300.000) divisé en trois cent mille (300.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute

demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour

distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (USD)
Whitecrest Partners, LP . . . . .	300.000	300.000
Total . . . . .	300.000	300.000

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.800,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- David Abrams, né le 2 mars 1961 à New Jersey, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis Gérant de classe A;

- Frederic Leif, né le 13 mars 1969 à New Jersey, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis Gérant de classe A.

- Dylan Davies, né le 16 novembre 1966 à Swansea, Pays de Galles, avec adresse professionnelle à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, Gérant de classe B; et

- Ronan Carroll, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, Gérant de classe B.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: N. RAMIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45028. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131099/450.

(120172641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

**gategroup Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.009.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Michael HARGETT, administrateur de la Société, doit se lire désormais comme suit:

- 1180, Campus Commons Drive, VA 20191 Reston, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2012131178/16.

(120173009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Grissin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.710.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Grissin S.A., tenue le 29 juin 2012*

Il a été décidé ce qui suit:

- l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann en qualité de nouvel Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Serge Tabery, Administrateur démissionnaire.

- de nommer Monsieur Nicolas Hamel, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Ingrid Lafond, Administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit: Mesdames Véronique Wauthier et Natacha Kolodziej-Steuermann ainsi que Monsieur Nicolas Hamel.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012131400/20.

(120172996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**gategroup Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 40.562.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.446.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Mike HARGETT, gérant de catégorie A de la Société, doit se lire désormais comme suit:

- 1180, Campus Commons Drive, VA 20191 Reston, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2012131179/17.

(120173003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Atom Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 170.152.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65040 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131192/10.

(120173085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**ADG S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8311 Capellen, 128B, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 145.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ADG S.à r.l.*

Référence de publication: 2012131204/10.

(120173092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Crest Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 144.025.

*Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu au 9B, boulevard prince Henri, L-1724 Luxembourg tenu le 2 octobre 2012 à 10H00*

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PKF Abax Audit, ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg (enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 142867), en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2012.

A Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signatures

Référence de publication: 2012131315/17.

(120173050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**AIPP Pooling I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 132.135.

Les statuts coordonnés au 28 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2012131209/12.

(120173053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Ideactive Events, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 156.168.

*Extrait des résolutions prises par les associés par voie circulaire en date du 14 septembre 2012*

Il ressort des résolutions prises par les associés en date du 14 septembre 2012 que:

- Monsieur Aloyse SCHOLTES, gérant de sociétés, né le 10 octobre 1938 à Luxembourg (LU) ayant son adresse personnelle au 44 rue De Wiltz, L-2734, Luxembourg et Monsieur Renaud LEONARD, employé privé, né le 8 novembre 1979 à Bastogne (BE) ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, sont nommés gérants de la Société, pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la Société est transféré de 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, au 25 avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg avec effet immédiat.

Certifiée conforme et sincère  
Pour IDEACTIVE EVENTS  
R. LEONARD / Ch. FRANCOIS  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012131425/19.

(120173002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Assotrac Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 94.605.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2012*

L'Assemblée a révoqué SERVER GROUP EUROPE S.A., commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée a élu la société Luxembourg Offshore Management Company S.A., LOMAC S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22206, ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2015.

Référence de publication: 2012131231/13.

(120173008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Argane S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 33.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012131226/10.

(120173086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.404.127,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 161.000.

Les comptes annuels pour la période du 18 mai 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012131242/12.

(120173027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Shoe Service Bel-Air S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 40, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 24.698.

*Extrait modifié qui remplace l'extrait enregistré et déposé du 01/10/2012, réf.: L120167866*

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2012 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 27 septembre 2012, la cession des 100 parts sociales détenues par Monsieur RASTEIRO RODRIGUES Fernando, demeurant 68, rue de Limpach à L-3932 MONDERCANGE, à Monsieur MONET Philippe, demeurant professionnellement 13, rue Bolivar à L-4037 ESCH/ALZETTE, pour le prix convenu entre parties.

- d'accepter, à compter du 27 septembre 2012, la démission de Monsieur RASTEIRO RODRIGUEZ Fernando, prôdit, en tant que gérant unique.

- d'accepter, à compter du 27 septembre 2012, la nomination de Monsieur MONET Philippe, prôdit, en tant que gérant technique.

- La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 octobre 2012.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012131711/19.

(120173142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**GMT Global Multi-Strategy, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.500,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 130.210.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique du 31 janvier 2012:*

L'associé unique:

- décide le renouvellement du mandat des Gérants suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012:

\* Monsieur Thierry ROUSSEL, Gérant de type A

\* Monsieur Michel RETHORET, Gérant de type B

- décide le renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de ces décisions, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Monsieur Thierry ROUSSEL, 10, Chemin de Joran, CH-1260 Nyon

- Monsieur Michel RETHORET, 19, Grand Rue, CH-1180 Rolle

Réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L – 1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Référence de publication: 2012131391/21.

(120173065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 234.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.164.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131249/11.

(120173026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.326.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131250/11.

(120173025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Eucalyptus, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 54.769.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen le 07 septembre 2012*

*1<sup>ère</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Romain THILLENS de son mandat d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme Administrateur, avec effet immédiat, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Philippe RICHELLE, employé privé, né le 17 octobre 1962 à Verviers (Belgique), résidant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2018.

*2<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale accepte la démission de la société Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A., de son mandat de Commissaire, avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme Commissaire, avec effet immédiat, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société HRT REVISION S.A., avec siège social au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2018.

*Pour EUCALYPTUS  
HRT FIDALUX S.A.  
Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2012131344/25.

(120172999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

**HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 7.024.702,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.832.

—  
Pursuant to the resolutions of the shareholders of the Company taken on October 1, 2012 (the "Resolutions"), the shareholders of the Company acknowledged the resignation of Mr. Karol Maziukiewicz as manager of the Company and appointed for an unlimited period Mr. Mariusz Domeracki, born on May 28, 1980 in Swiebodzice, Poland, residing professionally at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as manager of the Company, with effect as at the date of such Resolutions.

Consequently as of October 1, 2012, the Company is managed by a board of managers composed of two managers, as follows:

- Mr. Gordon Black, and
- Mr. Mariusz Domeracki.

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement**

Par résolutions adoptées en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 (les "Résolutions"), les associés de la Société ont pris acte de la démission de M. Karol Maziukiewicz de son mandat de gérant de la Société et ont nommé pour une durée indéterminée M. Mariusz Domeracki, né le 28 mai 1980 à Swiebodzice, en Pologne, résidant professionnellement 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, avec effet à la date desdites Résolutions.

En conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux gérants, comme suit:

- Monsieur Gordon Black, et
- Monsieur Mariusz Domeracki.

Référence de publication: 2012131411/26.

(120173089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.